

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 16 janvier 2020

Convocation du 10 janvier 2020

Présents : Lilian BILLET Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Corinne DONDE, François FERTHET, Christine DROUILHET, Yvan PAUGET,

Excusé : Stéphane MARZA

Secrétaire de séance : Corinne DONDE

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'assemblée en cette nouvelle année 2020.

1- Personnel communal :

Monsieur Maxime Renoud devait prendre ses fonctions en date du 06 janvier 2020, dans le cadre du remplacement de monsieur Christophe Robert, employé communal. Il s'est malheureusement blessé la veille de son embauche. Johan a fait le plus urgent sur son temps imparti. Maxime Renoud devrait prendre ses fonctions le 3 février 2020.

2- Bâtiments communaux :

- Dans le cadre de l'étude de remplacement des chaudières fuel, des devis ont été demandés à différentes entreprises. Seule l'entreprise CLERE, de Saint-Just avait répondu à la demande et émis un devis d'un montant de 40.704,52 € HT comprenant la dépose des trois chaudières, le nettoyage, dégazage de la cuve en place, les conduits, pompes et autres matériels, le silo à granulés dans le local chaufferie.

De nouvelles entreprises ont été sollicitées, les devis sont en cours.

L'entreprise Frères Sorgues a été questionnée afin de chiffrer les travaux de maçonnerie d'aménagement du local de la chaufferie.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre une délibération avant le 31 janvier 2020 afin de valider les demandes de subvention (DETR Dotation équipement Territoire Rural) auprès du Département et de l'Etat.

Il propose d'établir le plan de financement suivant :

Dépenses estimées : 55.000,00 € HT

Recettes estimées :

- Subvention DETR 30% : 16.500,00 € HT
- Subvention Contrat Ruralité 5 à 10 %
- Subvention Région 40 % de l'assiette éligible : 18.800,00 € HT

Autofinancement de la commune : 19.700,00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de changement de chaudière, approuve le projet de financement prévisionnel, accepte de solliciter l'Etat et la Région pour l'attribution de subventions et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

3- Assainissement :

- Chaque année la SATESE (Service d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux) émet un rapport sur le fonctionnement des différentes stations.

- La station du centre village (lit planté de roseaux) : les performances de l'unité sont très satisfaisantes. La capacité maximale est loin d'être atteinte.

- La station du Villard (décanteur digesteur) : les performances restent correctes malgré quelques désordres liés aux rongeurs dont il est nécessaire d'éviter la prolifération.

- La station de Villeneuve (décanteur digesteur) : les analyses sont moins bonnes. Cette station sera le prochain dossier à étudier par le service assainissement de la CA3B.

- Pompe de relevage des Noyers : la mise en service n'attend plus que le raccordement EDF.

4- CA3B : PET (Plan d'Équipement Territorial) :

Monsieur le Maire rappelle qu'une salle multi-activités verra le jour sur la commune de Villemotier.

Vu l'éloignement géographique, un projet de réaménagement du terrain de foot en espace de loisirs a été proposé. La CA3B prévoit une enveloppe de 100.000,00 € dans le cadre du PET.

L'Atelier du Triangle, sollicité par la CA3B, a donc réalisé une étude de faisabilité dans le cadre d'un plan d'investissement. Ils ont émis trois hypothèses tout en conservant et réadaptant les locaux existants.

Le montant du projet s'élèverait à 350.000,00 € HT financé ainsi :

- 100.000,00 € HT pris en charge par la CA3B

- 30 % de subvention DETR

- 10 % de subvention du Département

soit un reste à charge à la commune de 110.000,00 € HT.

Pour mémoire, la CA3B subventionne à condition que le montant du reste à charge pour la commune soit supérieur au montant de la subvention.

Le projet a été inscrit dans le cadre du contrat de Ruralité 2020. Il conviendra ensuite de déterminer de la suite à donner et du financement.

5- Voirie :

Lors de la dernière réunion de la CA3B, la commission voirie a exprimé son mécontentement vis-à-vis du référencement du nouveau marché, face à une hausse considérable des tarifs. Le dossier a été réétudié et les prix comparés. Pour mémoire, le marché acté précédemment avec l'ex ComCom du Canton de Coligny en 2016 proposait des tarifs très bas. Le nouveau marché effectif pour 2020 est signé pour une année, renouvelable deux fois. Il pourrait être envisagé en 2021 de lancer de nouveaux appels d'offre. L'augmentation constatée pour 2020 est de l'ordre de 50 %.

6- Travaux :

Un devis avait été demandé à l'entreprise BOISSON TP afin d'envisager la réfection des trottoirs du lotissement des Noyers.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a pris une délibération en fin d'année 2019 (DEL2019-49) afin de prévoir ces travaux d'investissement. Les travaux pourraient donc débuter en ce début d'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise BOISSON TP relatif à la réfection des trottoirs du Lotissement des Noyers pour un montant de 8.850,00 € HT.

7- Divers

- Vœux le samedi 18 janvier 2020 à 17h30 suivi du spectacle offert par le Comité des Fêtes à 20 heures.

Date des prochains conseils : jeudi 13 février 2020 à 20h00
jeudi 05 mars 2020 à 19h00